



Zoom 34

Le bulletin d'information des adhérents de l'Hérault

Edition spéciale Printemps 2016

La nouvelle organisation des délégations

Des défis, l'APF en a remporté beaucoup depuis sa création en 1933. Ces dernières années, elle en a affronté un autre : la crise financière nationale. La réduction des financements publics, la baisse des dons et l'accroissement des charges imposaient de trouver un autre mode de fonctionnement qui permette à l'association de recouvrer un équilibre budgétaire tout en gardant son dynamisme.

La nouvelle organisation de l'APF découpe la carte de la France en territoires. Chaque territoire, piloté par un directeur territorial des actions associatives, réunit en moyenne deux départements ; plusieurs territoires forment une région.

Aujourd'hui, l'association compte 46 territoires, au sein des 12 nouvelles régions.

Ce maillage vise à développer une coopération élargie pour des actions comme la défense du droit des personnes, la sensibilisation au handicap, ou la formation des élus et des bénévoles.

Depuis février 2016, la Délégation APF 34 fait partie du « territoire Gard Hérault ». Sa localisation, et celle de ses relais, reste la même (à Montpellier au 1620 rue de Saint-Priest ; à Béziers au 13 allée des Cormorans ; à Sète au 1027 boulevard de Verdun).

Conséquence de la réforme des régions et du nouveau contexte socio-économique, la réorganisation de l'APF repose à la fois sur le maintien d'une présence locale et sur un redéploiement des forces.

Les trois missions essentielles portées par le projet associatif ne changent pas d'un iota :

Accueillir et Accompagner

La Délégation APF 34 est ouverte tous les jours pour informer, et contribuer à rompre les solitudes. Le Club Informatique, comme les groupes de parole, fonctionnent selon le planning habituel.

Revendiquer et Représenter

C'est aussi bien sûr toujours au niveau départemental que l'APF s'investit dans la lutte contre les discriminations et la promotion d'une société inclusive, en particulier grâce à ses représentants dans les instances publiques et les collectivités locales, et à une veille sur l'accessibilité des logements et de la voirie.

Développer et Dynamiser

Le Conseil APF de Département, élu par les adhérents héraultais en juin 2015, reste en première ligne.

Nos outils de communication, le blog :

<http://dd34.blogs.apf.asso.fr/>

et le Zoom 34, sont toujours opérationnels.

Dolorès Orlay-Moureau

Directrice des délégations Gard et Hérault sur un même territoire



Dolorès Orlay-Moureau a été nommée Directrice territoriale des actions associatives de l'Hérault et du Gard. Elle remplit donc le poste de directeur des délégations des deux départements devenus un seul territoire APF. Dolorès remplace Emmanuel Loustalot, qui occupe d'autres fonctions à l'échelon régional. Elle nous confie son parcours et ses objectifs.

Depuis quand travaillez-vous à l'APF ?

Je travaille au sein de l'association depuis février 2008 en tant que directrice de la délégation du Gard.

J'ai toujours voulu œuvrer dans le secteur social. Auparavant, j'ai été animatrice au Secours Catholique pendant dix ans. Je reconnais avoir été sensibilisée aux problèmes du handicap dès mon enfance lorsque j'habitais en Martinique. Une voisine handicapée était maltraitée. Je trouvais cela d'une grande injustice et je ne comprenais pas le silence des adultes.

Après le Bac, je suis venue dans l'Hexagone pour poursuivre mes études. J'ai obtenu une maîtrise de philosophie à la faculté de Reims, puis un master « Ingénierie de projets » à l'Université Paul Valéry à Montpellier.

Suite à la définition des nouveaux territoires par l'APF nationale, vous allez couvrir le Gard et l'Hérault. Comment pensez-vous vous organiser ?

Ma nomination est récente ! Elle s'est faite en février suite à la réorganisation des délégations. Je suis désormais chargée d'animer le réseau héraultais et gardois avec les CAPFD (Conseils APF de Département).

Pour mieux connaître l'équipe héraultaise, je passe en moyenne deux journées par semaine à la délégation APF 34 : rencontre avec les salariés, avec les élus du Conseil Départemental, avec les adhérents, sans oublier les bénévoles, qui sont indispensables dans le fonctionnement des délégations. Je prends conscience de toutes les activités qui sont exercées dans la Délégation : club informatique, groupes de parole, pôle accessibilité, actions de communication ...

Ma fonction consiste non seulement à gérer le

personnel et les budgets, mais aussi à coordonner les actions territoriales.

Comment les adhérents vont-ils percevoir ces changements ?

Les deux délégations, celles de l'Hérault et du Gard, gardent leurs locaux. Les services proposés restent. Les postes en place évoluent : par exemple, Christine Nofares devient chargée de développement des actions associatives. Laurianne Corré passe du poste d'agent d'accueil à celui d'assistante de territoire. Leur rôle sera important pour assurer des relations de proximité sur le département. Nous voulons préserver la présence locale de l'APF, notamment à travers l'appui aux groupes relais.

Mais de plus en plus, Gard et Hérault devront travailler ensemble. Mon objectif est d'utiliser les forces de chaque département pour permettre au réseau d'être vivant. Par exemple, les adhérents sont demandeurs d'animations culturelles pour tisser des liens entre eux. Dans le Gard, nous organisons régulièrement des concours, des expositions de peinture et de sculpture ... Je dois avouer que cela est rendu possible car la Délégation accueille plusieurs jeunes en service civique.

Ces activités sont amenées à se développer.

Je suis aussi très attachée à la communication. Nous avons des outils performants : le Blog, le Zoom, qu'il faut continuer d'exploiter. En communication externe, nous avons un grand chantier devant nous. Le *Midi Libre*, par exemple, est un support intéressant pour nous faire connaître du grand public et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

Propos recueillis par Sylvie Tillard

Emmanuel Loustalot

Directeur régional du pôle Conseil et Aide humaine



L'histoire de l'APF a fait qu'Emmanuel Loustalot aura été le seul directeur départemental de l'Hérault. Sa force de conviction, ses interventions passionnées, ont contribué à écrire de belles pages dans la vie de notre association. Son passage à l'échelon régional lui fait prendre un nouveau départ tout en le maintenant dans sa ligne.

Que devient le service mandataire que vous avez créé en 2010 ?

Le SAAHED fonctionne de manière identique, avec la même équipe : j'en suis le directeur, Cindy Pouget est mon adjointe, Géraldine Sanier-Chaffar, Mariannick Mérat et Ludivine Drognet sont les référentes des particuliers employeurs en situation de handicap que nous suivons dans l'Hérault.

Mais le SAAHED s'intègre à présent dans un ensemble plus vaste, le pôle régional Aide humaine ?

En fait, tout est encore à construire ! Simple-ment, l'impulsion a été donnée pour mieux répondre aux difficultés d'ordre méthodologique et relationnel de tous ceux qui, privés d'une part plus ou moins grande de mobilité, ont à reconquérir une autonomie à domicile. Comment recruter ; comment établir un contrat de travail dans le respect des droits et des devoirs de chacun; comment gérer les plannings et les litiges ? Nous voulons renforcer notre appui sur ces questions épineuses autant que cruciales.

Notre objectif est d'accompagner un maximum de personnes dans toutes les étapes de l'organisation de leur quotidien : de la préparation du volet aide humaine de leur dossier PCH à la mise en place des solutions appropriées.

Nous continuerons donc à poser des repères sur l'évaluation des besoins, le choix des services à la personne, la sécurisation de l'emploi direct, les modalités de recours.

Ces orientations impliquent un regroupement des interlocuteurs clés ?

En effet ! Mais le projet vient tout juste d'être lancé, c'est au fur et à mesure que grandira le réseau d'acteurs du champ médico-social et juridique dont nous avons besoin. Nous y veillerons.

Nous voulons aussi développer les services mandataires estampillés APF, et en créer dans les départements qui n'en ont pas encore.

Nous avons de toute façon à multiplier les connexions entre les adhérents, les représentants, en particulier ceux qui siègent dans les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, et les professionnels, de l'APF comme des autres structures.

Pour que se répandent les bonnes pratiques, une attention particulière doit être mise sur la formation.

C'est pourquoi vous avez aussi à cœur de faire connaître APF Conseil, dans l'Hérault comme dans toute la région ?

« Comment travailler auprès d'une personne dépendante ? Qu'est-ce que la compensation du handicap ? », voilà par exemple un sujet de base sur lequel nos formateurs ont beaucoup à apprendre aux nouveaux intervenants.

Ceci, dans le cadre de notre organisme de formation, qui offre son expertise aux établissements publics et privés. D'autres formations sont proposées par des consultants en situation de handicap au parcours remarquable, sur l'accessibilité, l'emploi, les adaptations informatiques ... : ainsi, nos programmes, non seulement permettent une sensibilisation au handicap dans les entreprises et les collectivités, mais encore sont des ressources pour l'association.

Où se trouve votre bureau ?

Toujours au 1620 rue de Saint-Priest ; ma fonction au sein de la région ne fait qu'élargir celle que j'exerce au SAAHED et une partie de ce qui était au cœur de mon activité à la délégation ... les questions d'aide humaine et d'accès aux droits.

Propos recueillis par Corinne Flavigné



Noëlle Mary LLOPIS

Vers une nouvelle dynamique APF régionale

Depuis janvier 2016, Noëlle Mary Llopis est représentante régionale du Conseil APF Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées. Elle nous livre son analyse sur ce vaste territoire avec ses forces et ses faiblesses et présente les projets d'action du CAPFR*.

L a région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (LR - MP) compte combien d'adhérents ?

Nous avons plus de 2500 adhérents APF en LR - MP répartis sur 6 territoires (13 départements). Cela place la région en deuxième position derrière l'Ile-de-France. Incontestablement, c'est une force pour nous faire entendre. D'autant que, pour l'instant, l'APF est l'une des rares organisations œuvrant dans le handicap et la santé qui a créé une structure conforme à la réorganisation des régions.

L'APF régionale LR - MP, dirigée par Dominique Sigoure, fait le lien entre les orientations nationales et les actions locales réalisées par les délégations. Tous les trois mois, nous avons des réunions avec des membres de l'APF nationale pour une meilleure concertation.

Comment s'articule désormais le fonctionnement du CAPFR* ?

Le conseil est composé d'élus des Conseils APF départementaux. Nous sommes une quinzaine à nous réunir régulièrement.

Mon premier objectif est de créer un véritable esprit de groupe. La chose n'est pas si facile puisque Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées n'ont pas les mêmes cultures, les mêmes stratégies d'action. De plus, les distances sont éloignées ! Sociologiquement, nous sommes différents. En Languedoc-Roussillon, nous avons toujours essayé de discuter avec les administrations, nous avons mis des moyens pour l'accessibilité, l'accès aux droits, le tout en relation avec les élus politiques, avec la MDPH. Nous avons établi un esprit de co-construction alors que les membres de Midi-Pyrénées étaient plus dans un esprit de revendication.

Vous êtes-vous déjà fixé des missions ?

Bien sûr. Pour améliorer le travail en réseau, le

nouveau CAPFR* a décidé de former des **cercles de compétences**. Le premier est axé sur l'**accessibilité**. Il est animé par Isabelle Puech (chef de projet à l'échelon régional) et moi-même. Le but est de répertorier les coordonnées de tous les correspondants accessibilité, de former une base de données et une liste de distribution. Les personnes pourront ainsi mieux communiquer entre elles, identifier les experts et même bâtir des programmes de formation. Le deuxième cercle de compétences, qui concerne l'**accès aux droits**, est animé par Emmanuel Loustalot, qui est désormais directeur du pôle aide humaine dans la grande région, et Paulette Delannoy, du CAPFD* de l'Aude.

Par ailleurs, nous mettons en place une **commission permanente polyhandicap**, qui sera sous la responsabilité de Mériem Boumerdas, élue des Hautes-Pyrénées, assistée de Olivier Dupille, notre ancien directeur régional. Cette commission sera ouverte à des adhérents actifs dans nos établissements accueillant des personnes polyhandicapées. Avec les équipes de gestion, elle travaillera sur la mise en œuvre de la charte Romain Jacob.

Avez-vous d'autres projets ?

Il y en a un sur lequel je fonde beaucoup d'espoir. Il s'agit d'un concours d'architectes des écoles de Montpellier et Toulouse pour élaborer la maquette d'un appartement T3 accessible ou adaptable à moindre coût. Des solutions simples pourraient être proposées ; les nouvelles technologies et la domotique seront prises en compte. La maquette pourrait être exposée au salon de l'immobilier 2017. Ce serait un moyen extraordinaire de créer une image constructive de notre grande région ...

Propos recueillis par Sylvie Tillard

* **CAPFR** : Conseil APF Régional ; **CAPFD** : Conseil APF Départemental.